



N° 29  
FEVRIER 2019



Facebook : Mairie Pournoy La Chétive

Site internet : <http://pournoychétive.onlc.fr>

# Quoi de Neuf à Pournoy la Chétive ?

Cher(e)s habitant(e)s,

« **QUOI DE NEUF N° 29** » a été réalisé avec la gendarmerie de Verny, pour vous informer des bons réflexes à avoir afin de lutter contre les cambriolages et être au courant d'une brigade numérique qui fonctionne 24/24, 7/7.

De nouveaux référents volontaires participent au dispositif « participation citoyenne » sur notre village.

N'oubliez pas de remplir le formulaire « opération tranquillité » avant tout départ en week-end, vacances,.....

Si vous voyez quelque chose de suspect dans le village, vous pouvez appeler la gendarmerie de Verny ou le 17.

Cordialement,

Madame le Maire,  
Martine MICHEL

## Mairie de Pournoy-la-Chétive

Place Delacour  
57420 Pournoy-la-Chétive  
☎ 03 87 52 53 11  
☎ 03 87 52 54 86

✉ [mairiepournoylachetive@gmail.com](mailto:mairiepournoylachetive@gmail.com)

### Secrétaires :

- Lauriane GROSSE
- Martine STEFFANUS

### Horaires :

- Lundi & Vendredi de 10h à 12h  
- Mardi de 16h à 18h

Madame Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous en dehors des heures de permanence.

Pour la réservation de la salle polyvalente :  
⇒ Mardi de 16h à 18h

En cas d'urgence, prévenir Madame Le Maire ou les adjoints

☎ 03 87 52 53 11



[mairiepournoylachetive@gmail.com](mailto:mairiepournoylachetive@gmail.com)

## PROTOCOLE « PARTICIPATION CITOYENNE »

### POURNOY-LA-CHÉTIVE

A Pournoy-La-Chétive, le 17 juin 2014, a été signé le dispositif de participation citoyenne entre notre commune et le sous-préfet Monsieur François VALEMBOSIS,

Suite à la réunion organisée en Mairie, le 1<sup>er</sup> février 2019, ci-dessous :

Les référents volontaires au dispositif « participation citoyenne » pour la Commune de Pournoy-La-Chétive :

- Monsieur TONDEUR Bernard – 22, rue des Roses
- Monsieur MAURICE Patrick – 37, rue des Pruniers
- Monsieur COSTA Paul – 6, allée des Tulipes
- Monsieur HONOR André – 21, rue de Bury
- Monsieur FERRI Denis – 36, rue des Pruniers
- Monsieur RAYMOND Patrick – 6, rue Château Ponsac
- Monsieur CAYE Jean Denis – 36 rue des Roses
- Monsieur CASTELLO Yvon – 7, rue des Tilleuls
- Monsieur JUSTE Jean Louis – 7, rue de l'Eglise
- Monsieur HERR Bruno – 1, chemin de la Corvée

## BRIGADE numérique

La brigade numérique  
(Unité qui fonctionne 24/24, 7j/7)

### Besoin de contacter la gendarmerie ?

Des réponses concernant certaines démarches administratives ou judiciaires spécifiques ?

### D'une information sur le recrutement ?

Depuis le 27 février 2018, la brigade numérique est là pour vous répondre !

Implantée à Rennes, mais compétente pour recevoir les sollicitations de toute la France, son rôle est de favoriser, via le numérique, le contact avec la population.

### 1 Quel est l'objectif de la brigade numérique ?

C'est avant tout une nouvelle offre de services, en réponse aux besoins et aux attentes des usagers, dont les comportements ont changé dans une société où l'hyper connectivité est omniprésente (rendez-vous, relations entre individus, achats en ligne...) La gendarmerie a entrepris sa transformation numérique afin de moderniser sa relation avec les usagers, de leur rendre un meilleur service et de leur permettre d'accéder à la sécurité en ligne. C'est ainsi qu'elle a amorcé le contact rénové avec les usagers en déployant Neogend sur tablettes et smartphones pour les unités, dispositif enrichi par la création de la brigade numérique qui s'inscrit pleinement dans la police de sécurité au quotidien.

### 2 Quelle est son ambition ?

La brigade numérique est une démarche innovante, dont l'objectif est de proposer aux usagers un contact simplifié et rénové avec la gendarmerie nationale, en tout lieu et en tout temps, pour répondre à leurs interrogations.

Partant du constat que de plus en plus d'usagers n'ont plus le temps de se rendre dans les unités territoriales, l'ambition de la brigade numérique est de fluidifier la relation entre les usagers et les gendarmes, à partir d'objets connectés tels que des smartphones, tablettes et ordinateurs devenus d'usage courant.

En intégrant les nouvelles technologies, la gendarmerie adapte ses modes d'action pour repenser sa façon d'interagir avec la population. Les gendarmes de la brigade numérique complètent et démultiplient ainsi les capacités d'accueil des unités territoriales

### 3 Comment fonctionne-t-elle ?

Elle fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sur toutes les questions du quotidien. Les urgences quant à elles restent de la compétence des plateformes des services idoines (17, 18, 15 et 112). Le citoyen peut ainsi, depuis l'appareil de son choix, contacter en permanence la gendarmerie. Plusieurs canaux lui sont proposés tels les réseaux sociaux ou le chat en ligne sur le site internet de l'Institution.

Un opérateur de la gendarmerie évalue la demande et propose soit une assistance en ligne, soit un rendez-vous avec un gendarme dans le lieu de son choix. En accédant à un centre d'aide (type FAQ) qui leur permet de rechercher, en autonomie, des réponses à des questions d'ordre général.

### 4 Combien de gendarmes sont affectés à la brigade numérique ?

Elle est composée de 20 gendarmes. Les personnels ont été sélectionnés pour leur expérience et leurs qualifications professionnelles (NTECH, correspondant sûreté, référent recrutement...), ainsi que pour leurs compétences linguistiques. La brigade numérique pourra également être renforcée par des réservistes.

### 5 Quelle est la mission des gendarmes de la brigade numérique ?

Leur mission est d'accueillir, d'orienter, d'informer et de guider les internautes comme le font déjà les unités territoriales, mais en densifiant l'offre de contact par un accueil complémentaire et alternatif à celui déjà existant.

Les personnels ont été formés à l'accueil à distance par écrans interposés. L'accent a été mis sur l'accueil des femmes victimes de violences. Les militaires de la brigade numérique ont suivi une formation spécifique à laquelle ont participé l'association France Victimes et 3919 violences femmes info. Une formation à l'accueil des personnes handicapées mentales est également prévue courant mars 2018.

Outre ces catégories d'usagers, la brigade numérique a vocation à accueillir et à recevoir toutes les sollicitations des usagers internautes en les orientant si nécessaire vers les téléservices existants ou à venir (Opération tranquillité vacances, télépoints, préplainte en ligne, Pharos, Perceval, Thésée...) ou les sites étatiques, comme [service-public.fr](http://service-public.fr), sur lesquels les usagers pourront obtenir des réponses précises à leurs questions.

La brigade numérique n'a pas vocation à recevoir des plaintes. Néanmoins, dans le cadre du « guichet unique », ses personnels, détenteurs d'une habilitation judiciaire, pourront d'initiative se saisir des faits constituant des infractions pénales dont ils auront connaissance et les transmettre si nécessaire.

La satisfaction des usagers étant une priorité, à la fin de chaque échange, ceux-ci pourront indiquer leur avis sur l'aide qui leur a été apportée.



Contre les cambriolages,

Ayez les bons réflexes



## VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

### COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Téléphones portables mobile :

SFR : 10 23

Orange : 0 800 100 740

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

FREE MOBILE : 32 44 ou 0 899 960 702

### SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés : privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...)
- Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :
- Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- Interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
- Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne :

[www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

Faite opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage ou une tentative est essentiel. Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi de favoriser l'identification des auteurs de délits.

OPÉRATION  
TRANQUILLITÉ  
VACANCES



### Comment bénéficier de « L'opération tranquillité vacances » ?

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile.

Des patrouilles sont alors organisées par les forces de l'ordre.

Vous serez prévenu en cas d'anomalies (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages).

Il convient de remplir le formulaire et de le transmettre à la gendarmerie de Vergy ou en Mairie au **moins 2 jours avant votre départ.**

#### Où se procurer le formulaire ?

- En Mairie ou sur internet

#### A qui transmettre ce formulaire ?

- A la gendarmerie de Vergy
- A la Mairie de Pourmoys-La-Chétive.

## PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

- Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.
- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...) Demandez conseils à un professionnel.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, ...)
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
- Créer l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio.
- Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou sur une autre ligne.
- Dans le cadre des opérations « **Tranquillité vacances** » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile.

## A VOTRE DOMICILE

- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.
- Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

